

Public et pré-requis :

Toute personne souhaitant conduire un chariot de manutention automoteur à conducteur porté correspondant à une des catégories de la recommandation R489

Aucune expérience de conduite exigée,
 Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
 Sachant lire et comprendre le français,
 Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Modalités pédagogiques : présentiel

Moyens humains :

Enseignants qualifiés
 Testeur CFP MALUS Certifié CACES® R489

Méthodes et moyens pédagogiques :

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation,

Utilisation de chariots automoteurs à conducteur porté représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s) R489,
 Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R489

Équipement de protection individuelle : chaussures de sécurité ou coques, gants de manutention, gilet haute visibilité.
 Supports pédagogiques

Modalités de suivi et de validation des acquis :

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Modalités d'évaluation en fin de formation :

- QCM d'évaluation théorique,
- Examen pratique de manipulation d'un chariot de manutention automoteurs à conducteur porté conforme à la R489

Une évaluation de satisfaction est réalisée

Sanction visée :

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les chariots automoteurs à conducteur porté conforme à la recommandation R 489 ou Attestation de résultat (échec ou réussite).

Attestation de fin de formation.

Durée : Minimum 21 heures

Dates, lieux et cout : Nous contacter

OBJECTIFS :

Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, un chariot de manutention automoteur à conducteur porté dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)

PROGRAMME / CONTENU :

Théorie :

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...),
- Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction,
- Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités,
- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité),
- Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges,
- Connaître, maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté,
- Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations),
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies)

Pratique :

- Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot,
- Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci,
- Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

<p>CATÉGORIE 1A : ENGIN À DÉPLACEMENT SÉQUENTIEL</p> <p>• Préparateur de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée > 1,20 m)</p> 	<p>CATÉGORIE 1B : GERBEURS À CONDUCTEUR PORTÉ</p> <p>• Hauteur de levée > 1,20 m</p> 	<p>CATÉGORIE 3 : CHARIOTS ÉLEVATEURS FRONTAUX EN PORTE-À-FALX</p> <p>• Capacité nominale < 6 tonnes</p> 	<p>CATÉGORIE 5 : CHARIOTS ÉLEVATEURS À MÂT RÉTRACTIBLE</p> 	<p>CATÉGORIE 5 : CHARIOTS BI ET TRIDIRECTIONNELS À PRISE LATÉRALE, À POSTE DE CONDUITE NON ÉLEVABLE</p> 	<p>CATÉGORIE 4 : CHARIOTS ÉLEVATEURS FRONTAUX EN PORTE-À-FALX</p> <p>• Capacité nominale > 6 tonnes</p> 
<p>CATÉGORIE 2A : CHARIOTS À PLATEAU PORTEUR</p> <p>• Capacité de charge > 2 tonnes</p> 	<p>CATÉGORIE 2B : CHARIOTS TRACTEURS INDUSTRIELS</p> <p>• Capacité de traction > 25 tonnes</p> 	<p>CATÉGORIE 4 : CHARIOTS ÉLEVATEURS FRONTAUX EN PORTE-À-FALX</p> <p>• Capacité nominale > 6 tonnes</p> 	<p>CATÉGORIE 6 : CHARIOTS ÉLEVATEURS À POSTE DE CONDUITE ÉLEVABLE</p> <p>• Hauteur de plancher > 1,20 m</p> 	<p>CATÉGORIE 7 : CONDUITE PEU-PRODUCTION DES CHARIOTS DE TOUTES LES CATÉGORIES</p> <p>• Déplacement, chargement/déchargement au gré du bras et transfert de charges des catégories 1 à 6 sans arrêt discontinus, pour les manutentions, pour déplacements ou pour mesur.</p> 	<p>Épreuve théorique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes catégories : 1 UT <p>Épreuves pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catégories 1A : 0,25 UT • Catégorie 1B : 0,75 UT • Catégories 2A et 2B : 0,5 UT • Catégories 3 et 4 : 1 UT • Catégories 5, 6 et 7 : 0,75 UT <p>VALIDITÉ 5 ANS</p>